Image not found or type unknown

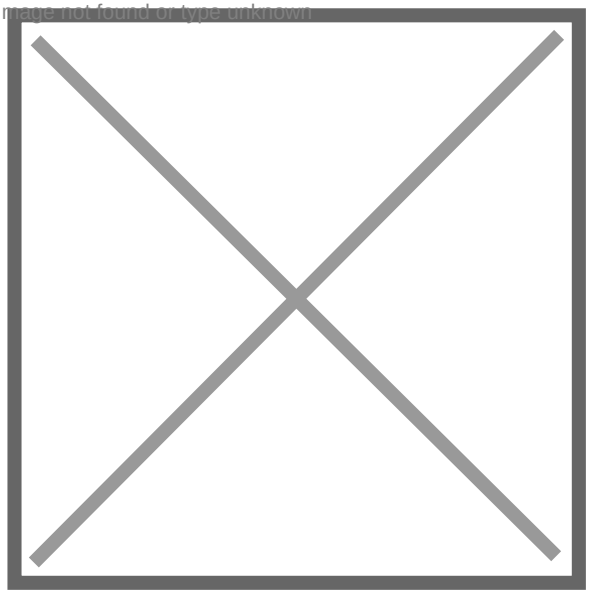

Problème sur un service après-vente

Par **heliot03**, le **04/11/2007** à **22:02**

Nous avons acheté un canapé + cabriolet en date du 29/03/2007, le 25/05/2007 nous avons reçu l'ensemble mais avec un défaut visible. Un service après-vente a été effectué en date du 25/05/2007, depuis cette date nous attendons toujours notre canapé - cabriolet. Quels sont nos droits ? A t-on le droit d'annuler notre commande sachant que nous avons déjà réglé la totalité ? Le magasin (le Faillitaire)nous a laissé en attendant le canapé et le cabriolet défectueux.

Par **Jurigaby**, le **05/11/2007** à **00:35**

Bonjour.

vous pouvez demander le remboursement si vous estimez que la garantie n'a pas été respectée..

Il est clair qu'ils sont trés long...

mais une procédure judiciaire est encore plus longue..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés